

Grant of land to Jacques Loufto Jr. in Lachenaie on June 14, 1720

Transcription of the notarial contract respecting the lines and the graph of the notary

by François Richer and Éric Mardoc

Fut présent Mondit Sr de Repentigny lequel a reconnu et confessé avoir baillé et concédé à titre de Cens et rente des maintenant et a toujours promis et promets garantir de tous trouble et empêchement généralement quelconque à Jacques Loufto à ce présent et acceptant pour luy ses hoirs et ayant cause une concession syse ___ à la Rivière Mascouche du costé de la Chenay de la contenance de quatre arpen de large sur vingt de profondeur __ sy trouve (mention) d'une garantie daucune quantité ___ (anticiper) sur les continuations des habitants de la Chesnay qui doive (et) de vingt arpent de profondeur ten(n)ant dun bout sur le devant a la dite rivière (Mascouche) par derriere aux terres non Conceddés ___ desdit habitant de la Chesnay d'un côté à Jean (Marcil) et dautre costé sur la ___ aux memes charges, clauses et conditions passé et mentionné au tennement de Concession de Jean _ cy devant __ et autre de payer à Mondit Seigneur quatre livre quatre sol de (Cens) et deux minots de blé et froment bon sec licite et marchand de rente pour toute la dite concession et lesdit cesn et rente payable par cession au onzieme novembre

dont le premier paymen echerra du onzième de novembre prochain en un an ce ainsy & ce promettant & ce obligéant & ce renoncant & ce fait et passé audit jour

Estude dudi No^{re} lan mil sept cent vingt et le quatorzieme jour de juin avant midy En pre^{ce} des s^{rs} Henry bellisle

M^{re} chirurgien et Rober Jannot demeurant audit bourg
Temoins qui ont signé avec Mon^{seigneur} De Repentigny et No^{tre} led^{et}
prenant a déclaré ne scavoir signé de ce Interpellé après (lecture)
Faitte suivant l'ordonnance

Robert Jannot

Repenligny

Henry Belisle

Senet

